



À LA UNE

LE LOGEMENT SOCIAL, UN ENJEU À RELEVER

Face au manque de logements sociaux, les organismes de gestion, soutenus par l'Etat, construisent une véritable politique de la ville. Le plan Borloo s'inscrit dans cette perspective où urbanisme et économie travaillent de concert pour une meilleure cohésion sociale. Qu'en est-il un an après son lancement ?

[suite de l'article](#) ■ ■ ■



INTERVIEW

Trois questions à J. Soucheyre, architecte.

Quel est votre point de vue sur les nouvelles tendances pour le logement social ? Aujourd'hui pour construire des logements sociaux, on prend en compte le contexte. Cela oblige les architectes à abandonner une certaine « architecture du moi » et à apporter des réponses beaucoup plus humbles et responsables...

[suite de l'interview](#) ■ ■ ■



RÈGLEMENTATION

Au-delà de la NRA

Le confort acoustique peut aujourd'hui, grâce aux efforts des ingénieurs et la création du label Qualitel Confort Acoustique, répondre à des exigences très au dessus de la NRA. Alain Casoli du laboratoire d'essais de Tarkett, nous explique quelles sont ces nouvelles performances techniques qui changent la donne. [suite de l'article](#) ■ ■ ■



ENVIRONNEMENT

Le label Habitat et Environnement

Décerné par CERQUAL, le label Habitat et Environnement permet de certifier des opérations de construction de logements neufs prenant en compte un haut niveau de performances techniques et environnementales.

[suite de l'article](#) ■ ■ ■



DESIGN

Écouter pour mieux créer

Créer de nouveaux sols à la fois performants et esthétiques est une démarche exigeante et passionnante qui demande surtout d'être à l'écoute du marché. Au coeur du process, le designer produit de Tarkett nous parle des attentes du logement social en matière de sol.

[suite de l'article](#) ■ ■ ■

AGENDA & ACTUALITÉS

Hopitech
4-5-6 oct. 2006
Reims

Salon des maires...
21-23 nov. 2006
Paris

Rencontres FHP
87-8 déc. 2006
Paris

Artibat
7-9 déc. 2006
Nantes

[Tous les évènements de l'agenda](#)

FICHES PRATIQUES

La soudure à froid, mode d'emploi.

Ce procédé consiste à souder chimiquement les joints entre lés, préalablement tranchés par superposition, en appliquant un liquide à l'aide d'une aiguille/buse à la jonction des lisières.

[Toutes les fiches pratiques](#)



Sommaire Tendances Sols > À la une



À LA UNE

Le logement social, un enjeu à relever

Sous l'impulsion du « plan Borloo », la construction de logements sociaux ne va pas cesser de croître jusqu'en 2009.

« Construire ! Construire ! Construire ! » répétait le président de l'Union sociale pour l'habitat, M. Michel Delebarre, en 2003. Avec lui, plusieurs associations de locataires et la Fondation Abbé Pierre dénonçaient « l'absence d'ambition » du gouvernement et « la faiblesse des moyens » dans le domaine du logement social. On estimait alors à 600 000 le nombre de logements sociaux manquant.

Pour palier à ce manque cruel, le gouvernement engage alors le plan de cohésion sociale dit « plan Borloo » dont le but ambitieux est de construire 500 000 nouveaux logements d'ici à la fin 2009, dont 90 000 dès 2005. Pour atteindre ce but, la production effective de logements sociaux doit augmenter progressivement de 80 000 en 2004 à 120 000 en 2009. Un premier bilan peut d'ores et déjà être tiré : en 2005, 410 000 logements ont été mis en chantier et 80 000 nouveaux logements sociaux ont été financés, auxquels s'ajoutent les 30 000 logements conventionnés du parc privé.

Fort de ces résultats, le gouvernement a voté un renforcement de la loi « engagement national pour le logement » le 31 janvier 2006. Il constitue le volet législatif du Pacte national pour le logement aux côtés de mesures financières ou réglementaires déjà mises en œuvre.

Cette loi réaffirme le devoir pour les maires de construire des logements sociaux. Elle réclame un inventaire et une mobilisation des ressources foncières non utilisées de l'Etat et facilite la procédure de cessation des terrains dans l'objectif de construire des logements sociaux. Par des mesures fiscales, elle favorise le retour sur le marché locatif des logements vacants et encourage l'accession à la propriété (prêt à taux 0 %, maisons à 100 000 €).

Dans cette optique, Tarkett a lancé, à l'occasion du congrès annuel de l'Union sociale pour l'habitat du 19 au 21 septembre 2006, sa nouvelle gamme U2S particulièrement destinée à l'habitat social.

(chiffres <http://www.cohesionsociale.gouv.fr/>)



[Sommaire Tendances Sols](#) > Produits

PRODUIT

Nouvelle collection Tapiflex U2S



Tarkett offre, avec Tapiflex U2S 2006, une réponse adaptée aux préoccupations des différents acteurs de l'habitat social.

Le stylisme très actuel, en phase avec les nouvelles tendances, s'appuie sur les dernières avancées techniques développées par Tarkett. Le design de cette collection, entièrement réactualisée, s'adapte à tous les goûts grâce à une très large palette de couleurs et de décors. Elle offre une grande richesse de coloris chaleureux, de nouvelles essences de bois et des décors graphiques actuels se déclinant dans plusieurs dimensions de lés (2, 3 ou 4 m suivant les produits) pour une souplesse de pose optimum.

En terme de performances acoustiques, l'emploi d'une mousse hautement cellularisée (MHC) extrêmement dense amortit les bruits de chocs et permet d'assurer une efficacité acoustique de 20 dB (profil coeur de gamme) : idéal pour respecter les nouvelles réglementations acoustiques.

Pour une résistance renforcée, les produits cœurs de gamme et haut de gamme de Tapiflex U2S 2006 sont revêtus du traitement « Topclean X-treme Performance » qui facilite l'entretien et offre une protection de surface contre les agressions du temps et de l'usage.

Les produits haut de gamme sont en plus constitués d'un noyau répartiteur de contraintes (NRC) qui résiste efficacement au poinçonnement statique et dynamique.



Sommaire Tendances Sols > Interview

INTERVIEW



Trois questions à J. Soucheyre, architecte.

Quel est votre point de vue sur les nouvelles tendances en matière de logement social ?

J.Soucheyre :

Le logement social est le fruit d'une longue histoire : la résorption des bidonvilles dans les années 20, la reconstruction dans l'urgence après la guerre, puis les grands ensembles dans les années 70, plutôt marqués par un manque de gestion urbaine.

Aujourd'hui la filière prend en compte le contexte et les architectes ont abandonné une « architecture du moi » pour des réponses plus humbles et plus responsables. Désormais, on porte une grande attention à la topographie, au gabarit des rues, à l'espace public, à la présence de services publics et, enfin, à la qualité du tissu commercial.

De plus, certaines communes se sont dotées de chartes intégrées au PLU qui permettent une meilleure gestion du foncier et de son prix. Le logement social doit défendre le droit d'usage de l'habitant et trouver les réponses adéquates : pas plus de 25 logements par cage d'escalier, des circulations bien ventilées et bien éclairées, un cellier par logement, de la lumière naturelle dans les salles de bains et sur les paliers; il faut aussi maximiser les surfaces et respecter le panachage social.

Enfin, il faut construire de vrais bâtiments HQE qui répondent effectivement aux 14 cibles. L'architecture se doit de répondre à la complexité avec le maximum de simplicité.

Quels critères vous guident pour le choix des sols de vos opérations de logement social ?

J.S. Le sol doit être résistant, surtout aujourd'hui, dans des opérations qui s'amortissent sur trente-deux ans. On ne choisit pas un sol pour le remplacer quelques années plus tard.

Ensuite il doit pouvoir répondre au confort acoustique réglementaire. Par exemple, les opérations avec un financement Plus (niveau bas de loyer) ne permettent pas de réaliser des chapes sur les dalles, ce qui nous oblige à choisir des sols de haute performance acoustique pour répondre aux normes.

Par ailleurs, l'idée de matière est très importante. Dans un salon, je privilégierai un effet de matière « chaud » alors que, dans la cuisine, j'opte naturellement pour des effets de matière plus froids.

Enfin, le logement social impose une certaine neutralité, notamment pour des raisons d'adaptabilité au sol des différents locataires possibles.

Quel est votre avis sur Tarkett ?

J.S. : C'est une entreprise qui est un véritable partenaire, c'est-à-dire qui sait réellement répondre en temps réel à nos demandes. Nous avons une bonne communication avec Tarkett, ce qui sur des urgences de chantier, s'avère essentiel.

De plus, j'apprécie la fiabilité de leurs produits allié à un faible coût.

Enfin les sols « imitant bois » se distinguent nettement du marché et apportent un plus esthétique très net.



Sommaire Tendances Sols > Réglementation

RÉGLEMENTATION

L'acoustique au-delà de la NRA



L'isolation acoustique, devenue indispensable au confort dans les logements collectifs, peut être en partie assurée par l'emploi de revêtements de sols PVC sur mousse.

Selon une enquête de l'INSEE menée en 2002, un ménage sur trois se plaint des bruits perceptibles dans son logement durant la journée et un sur cinq durant la nuit. Dans l'habitat collectif, une bonne isolation acoustique est indispensable au confort. En plus de détériorer les relations de bon voisinage, le bruit est responsable de nervosité, d'insomnie ou de stress et pose à terme des problèmes de santé aux occupants.

Dans un bâtiment, il faut distinguer les bruits aériens (musique, discussion, circulation routière avoisinante...) et les bruits de choc (chutes d'objets, claquements de porte, pas sur le sol...).

Les exigences acoustiques concernant la prévention du bruit dans la construction ne cessent de croître depuis la loi de fin 1992 relative à la lutte contre le bruit.

La Nouvelle réglementation acoustique (NRA) datant de 1995 a fixé les niveaux sonores des bruits de choc perçus dans une pièce à 65 dB(A).

De nouvelles dispositions sont intervenues en janvier 2000 pour adapter la réglementation à la normalisation européenne (indice unique, nouvelle unité). Le niveau sonore actuel des bruits de choc perçus dans une pièce est de 58 dB. L'exigence Qualitel, plus sévère, n'admet que 55 dB (pour le label « Confort acoustique », 52 dB).

Pour parvenir à un tel résultat, les revêtements de sol PVC sur mousse ont depuis longtemps fait leurs preuves. En fonction de leur épaisseur, de la souplesse du matériau, de la qualité de la mousse qui les compose et de la présence d'une sous-couche, ils permettent une amélioration de l'isolation au bruit de choc pouvant atteindre 20 dB.

Pour déterminer l'affaiblissement acoustique, chaque produit Tarkett est testé et contrôlé régulièrement dans le laboratoire (certifié Cofrac) de l'usine : les bruits de choc sont mesurés au travers d'une dalle nue de 14 cm d'épaisseur non scellée. En ajoutant le revêtement de sol à tester sur la dalle, on détermine l'affaiblissement acoustique obtenu grâce au produit.



Sommaire Tendances Sols > Environnement

ENVIRONNEMENT

Le label Habitat et Environnement



Les revêtements de sol PVC facilitent l'obtention du label « Habitat et Environnement » grâce à leurs avantages techniques et aux solutions environnementales qu'ils offrent.

Lancé en 2003 par Cerqual (filiale de Qualitel), le label « Qualité et Environnement » peut être octroyé à une construction neuve d'habitat collectif. Pour cela, la conception, la réalisation et l'exploitation du bâtiment doivent être pensées pour qu'au moins 6 thèmes sur 7 (trois sont obligatoires : thèmes 1, 3 et 7) du référentiel mis en place par Cerqual soient satisfaits. Les revêtements de sols PVC peuvent jouer un rôle important dans l'obtention de cette certification car ils répondent aux exigences des thèmes 2, 4, 5, 6 et 7.

- **Thème 1 :** Management environnemental de l'opération (obligatoire). Il prend en compte la conception du bâtiment, son implantation dans le site, et la manière dont l'opération est organisée.
- **Thème 2 :** Chantier propre. Outre les diverses nuisances inhérentes à la tenue d'un chantier (bruits, poussière), ce thème prend en compte la gestion des déchets. Ceux issus des revêtements de sols PVC peuvent être collectés et recyclés.
- **Thème 3 :** Energie et réduction de l'effet de serre (obligatoire). Le but est d'éviter les pertes énergétiques (bonne isolation, VMC...) et de valoriser l'utilisation des énergies renouvelables (géothermie, solaire, bois...).
- **Thème 4 :** Filière constructive - choix des matériaux. Ce thème concerne le choix et l'étiquetage environnemental des matériaux utilisés. Les Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDE&S) des revêtements de sol PVC permettent ce contrôle.
- **Thème 5 :** Eau. La maîtrise de la consommation d'eau dans le bâtiment doit être prise en compte. L'installation de revêtements de sol PVC résistants et simples à entretenir (grâce aux traitements de surface) permet d'économiser l'eau durant toute la vie du bâtiment.
- **Thème 6 :** Confort et santé. L'isolation thermique mais aussi acoustique doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Par leurs performances d'absorption acoustique, les revêtements de sols PVC contribuent au respect des réglementations acoustiques et au confort des habitants.
- **Thème 7 :** Gestes verts (obligatoire). Un guide doit permettre aux habitants ainsi qu'aux exploitants d'entretenir le bâtiment et de maintenir ses performances environnementales. Dans ce sens, la marque Tarkett remet sur demande des fiches d'entretien indiquant le bon usage des produits pour allonger leur durée de vie.

Cerqual propose également le label « Patrimoine Habitat et Environnement » destiné aux logements collectifs et individuels groupés de plus de 10 ans.

Plus d'informations sur : http://www.cerqual.fr/pro/habitat_environnement/index.html



Sommaire Tendances Sols > Design



DESIGN

Écouter pour mieux créer

Nouveau process pour la création graphique de la nouvelle collection U2S destinée à l'habitat social, Ludovic Locquy, designer produit, nous en parle.

À l'occasion du congrès annuel de l'Union sociale pour l'habitat (du 19 au 21 septembre 2006), Tarkett a présenté sa nouvelle gamme U2S destinée à l'habitat social.

Lors de sa création en 2005, Ludovic Locquy et Céline Debare, designers produit chez Tarkett, ont réalisé une étude auprès d'une soixantaine de maîtres d'œuvre et de maîtres d'ouvrage, pour dresser un bilan des attentes des décideurs en matière d'habitat social et dégager des orientations claires :

« Sur un marché où l'esthétique évolue lentement et timidement, les choix se font le plus souvent dans un souci de neutralité ou d'unité. » Mais les maîtres d'œuvre et d'ouvrage ont compris qu'ils pouvaient utiliser le revêtement de sol pour valoriser l'habitat et le rendre plus agréable à vivre. Avec la nouvelle collection, « Tarkett veut provoquer l'envie d'oser tout en respectant les impératifs et contraintes des professionnels, le tout dans un souci de confort esthétique pour les locataires ».

« Nous avons donc étendu l'offre des décors bois » : déjà très appréciée (qualité photographique du décor, grain de surface donnant l'illusion d'un parquet), la collection propose désormais des essences exotiques. « Nous avons également décliné les effets de patine dans des palettes chaleureuses ».

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre restent très soucieux de l'altération du produit dans le temps. « Pour atténuer la perception des marques et des taches sur les sols, nous avons retravaillé les faux unis pour leur donner un aspect plus *matieré* ». Ces derniers se déclinent maintenant dans de larges palettes et permettent d'aborder des coloris doux et lumineux.

Enfin, « depuis quelques années la culture de la décoration intérieure s'est développée et, avec elle, le goût du grand public pour les couleurs et les motifs originaux. Cette tendance tarde à atteindre le domaine de l'habitat social mais nous avons décidé de nous démarquer de nos concurrents en proposant des décors inédits (rayures, galets, mosaïques...) ».